

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

(PSE 1)

La Formation au « *PSE 1* » est nécessaire pour être *secouriste*. *Le secouriste est le premier échelon opérationnel participant au secours à personnes*. Il est formé et entraîné à la prise en charge de victimes. Il intervient seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de *réaliser les gestes de premiers secours*.

Le PSE 1 remplace la Formation Complémentaire de Premiers Secours Avec Matériel.

Réf. : Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours.

Décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant divers mesures relatives au secourisme.

Arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 ».

<u>CONDITION D'ADMISSION A LA FORMATION</u>	<u>DUREE DE LA FORMATION</u>
Aucun pré-requis exigé Etre âgé de 16 ans minimum	35 heures environ
Le PSE 1 est le pré-requis pour s'inscrire à la formation de « <u>Premiers Secours en Equipe de niveau 2</u> »	
<u>PROGRAMME</u> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le secouriste<input type="checkbox"/> La chaîne des secours<input type="checkbox"/> La sécurité<input type="checkbox"/> L'alerte<input type="checkbox"/> L'obstruction brutale des voies aériennes<input type="checkbox"/> Les hémorragies externes<input type="checkbox"/> L'inconscience<input type="checkbox"/> L'arrêt cardiaque<input type="checkbox"/> La défibrillation automatisée externe<input type="checkbox"/> Les détresses vitales<input type="checkbox"/> Les malaises et la maladie<input type="checkbox"/> Les accidents de la peau<input type="checkbox"/> Les traumatismes des os et des articulations<input type="checkbox"/> La noyade<input type="checkbox"/> La surveillance et l'aide au déplacement<input type="checkbox"/> Synthèse<input type="checkbox"/> Evaluation	
<u>TITRE DELIVRE : PSE 1</u> Délivré par l'organisme de formation agréé ayant dispensé la formation.	<u>FORMATION CONTINUE :</u> Obligatoire pour maintenir la validité de la qualification de « secouriste »

Le référentiel national « PSE 1 » est consultable sur le site du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/defense_et_securite_civiles/formation/nfasc/osc/pse1/